



RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019-351 bis

Publié le 28 novembre 2019

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral fixant le siège de la chambre de métiers et de l'artisanat de la région Hauts-de-France

Arrêté modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision de délégation de signature spéciale à Monsieur Louis-Philippe BLERVACQUE, Vice-Président de la CCI de région Hauts-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Missions développement économique et innovation

**Arrêté préfectoral fixant le siège de la chambre
de métiers et de l'artisanat de la région Hauts de France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'artisanat, notamment son article 6 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016, portant nomination du M. Michel LALANDE, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu le décret n° 2017-1441 du 3 octobre 2017 portant création de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts-de-France ;

Vu le Règlement Intérieur de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts – de – France adopté le 17 novembre 2017 par la délibération n° 2017-114, approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 22 octobre 2018 ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts-de-France du 17 juin 2019 relative au transfert de siège social ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le siège de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Hauts-de-France est transféré à l'adresse suivante :

Place des Artisans
(Angle Rues Abélard et Faubourg d'Arras)
59000 LILLE

Article 2 – La secrétaire générale pour les affaires régionales et le Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts – de - France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 26 NOV. 2019



Michel LALANDE



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Plate-forme régionale
d'appui interministériel à
la gestion des ressources
humaines

Arrêté modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

**Le Préfet de la région Hauts-de-France
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 01 août 2018 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 portant nomination du président et du vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

VU le procès-verbal relatif à la réunion de l'assemblée plénière de la SRIAS Hauts-de-France du 02 mai 2019, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales de fonctionnaires ont procédé à un vote en vue de la désignation d'un nouveau président et vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

CONSIDERANT les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 24 mai 2019 portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France, est modifié comme suit :

« III - Douze représentants titulaires et douze représentants suppléants de l'administration :

Administration	Titulaires	Suppléants
Rectorat	COLSON Jérôme	SKOTAREK Christine
Rectorat	DINGEON Christèle	DONNEGER David
Défense	PHILIPPE Bernard	DEHARVENGT Marie-Christine
Justice	HEROGUEL Anne-LAURE	STRUYF Patricia
DREAL	BERTHELET Angeline	NAVARRO David
Finances	MALDEREZ Michel	BACQUET Christelle
DRAC	LAGACHE Nathalie	HANNEBICQ Marie-Emmanuelle
DRAAF	LHERMITE Marie-Noëlle	DESTIN Emilie
DRJSCS	GODDYN Christelle	VOINCHET Christophe
DIRECCTE	ILSKI Olivier	DELPLANQUE Jean-Marc
Préfecture du Nord	LEROY Régine	BOUDAMDAN Said
Préfecture de la Somme	DURANT Edith	LEBLANC Marie-Pascale

»

Article 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **28 NOV. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales



Cécile DINDAR

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Louis-Philippe BLERVACQUE, Vice-Président de la CCI de Région Hauts-de-France, à l'effet de signer la convention « Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation à terre des sédiments de dragage/curage dans des applications asphalte/béton/ciment/composite en région Hauts-de-France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 13 novembre 2019



Le Président
Philippe HOURDAIN